

VILLE DE
GENÈVE



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1133
SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 58 oui

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3 située entre la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde).

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de veiller à l'inscription d'une servitude de passage à pied en limite ouest du projet.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat en vue de prendre les mesures de gestion du trafic visant à diminuer le bruit routier, en coordination avec le projet de la Ville de Genève en cours.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Pierre Scherb

Le Président:

Carlos Medeiros